

Pierre II de Savoie

‘Le Petit Charlemagne’ († 1268)

Etudes publiées par
Bernard Andenmatten
Agostino Paravicini Bagliani
Eva Pibiri



FONDATION HUMBERT II ET MARIE JOSÉ DE SAVOIE
CAHIERS LAUSANNOIS D'HISTOIRE MÉDIÉVALE **27**

Alain Marchandise

LA MAISON DE SAVOIE ET
LES PRINCIPAUTÉS BELGES
DURANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIII^e SIÈCLE

S'il est un lignage qui, avant la lettre, a cultivé l'idée européenne, c'est sans conteste celui de Savoie. Royaumes et Etats territoriaux prestigieux, archevêchés et évêchés, canonicats et dignités de tous ordres, il est peu de terres ou de fonctions en Europe auxquelles le nom d'un Savoie n'ait été attaché, d'une manière ou d'une autre, et ce tout particulièrement durant la première moitié du XIII^e siècle. Les principautés belges ne pouvaient dès lors faire exception à la règle. Si le futur comte Pierre II de Savoie (1263-† 1268) ne semble pas y avoir exercé de prérogatives, ni même détenu quelque bien, revenu, prébende ou fief, il en va tout autrement de plusieurs de ses frères, promus à des postes d'envergure par des dirigeants européens qui eurent tôt fait d'en percevoir toute l'importance stratégique.

Le premier en date fut Thomas de Savoie¹. En 1237, après avoir abandonné ses charges ecclésiastiques, il épousait la comtesse de Flandre-Hainaut Jeanne de Constantinople², veuve

1. Thomas, Guillaume et Philippe, dont il sera plus particulièrement question ici, sont les fils de Thomas I^{er}, comte de Savoie et de Maurienne († 1233), et de Béatrice (ou Marguerite ou Nicole) de Genève († 1236 ou 1257). Sur les Savoie au XIII^e s., cf. principalement E. L. COX, *The Eagles of Savoy: the House of Savoy in thirteenth-century Europe*, Princeton, 1974. C. W. PREVITÉ-ORTON, *The Early History of the House of Savoy (1000-1233)*, Cambridge, 1912.

2. *Annales Blandinienses*, éd. Ph. GRIERSON, *Les Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, Bruxelles, 1937, p. 54. *Annales Marchianenses*, éd. L. BETHMANN, M.G.H., SS., XVI, p. 616. André de Marchiennes, *Historia regum Francorum, continuatio (excerpta)*, éd. G. WAITZ, M.G.H., SS., XXVI, p. 215. Aubry de Troisfontaines, *Chronica*, éd. P. SCHEFFER-BOICHORST,

depuis 1233 de Ferrand de Portugal³. Les raisons et les circonstances de cette union demeurent conjecturales, notamment pour ce qui concerne l'autorité qui l'amorça. Le premier mariage de la comtesse ne s'était pas déroulé au mieux des intérêts de la France⁴, dont la Flandre relevait pour une large part. Il est dès lors probable que Louis IX et sa mère Blanche de Castille agirent de concert pour écarter des prétendants importants, cupides ou menaçants. Sans doute est-ce d'ailleurs sur leur initiative que le 12 avril 1237, Jeanne renonça à tout projet de mariage avec Simon de Montfort, comte de Leicester, et promit au Capétien de ne jamais s'allier à un ennemi de la France⁵. En effet, Montfort, alors proche du roi d'Angleterre Henry III, son futur beau-frère, et, par là même directement associé aux revendications territoriales de ce dernier envers la France, qui plus est susceptible de mettre la main sur un fief majeur de la Couronne, ne devait guère susciter l'engouement de celle-ci⁶. Aussi est-ce finalement sur Thomas de Savoie que Jeanne de Constantinople porta son choix.

Cette union se fit-elle à l'instigation du Capétien? Il serait périlleux de l'affirmer. Certes, Thomas est l'oncle de Marguerite de Provence, la toute nouvelle reine de France, et le beau-frère du comte Raymond Bérenger V de Provence, prince d'une région dans laquelle, pour diverses raisons, la monarchie

M.G.H., SS., XXIII, p. 930, 941. Jean de Thilrode, *Chronicon S. Bavonis*, éd. J. HELLER, M.G.H., SS., XXV, p. 574. Baudouin de Ninove, *Chronicon*, éd. O. HOLDER-EGGER, *Ibid.*, p. 542. Baudouin d'Avesnes, *Chronique*, éd. J. HELLER, *Ibid.*, p. 456. Le mariage est nécessairement postérieur au 12 avril 1237 (cf. *infra* et n. 5).

3. Sur le règne de Jeanne, cf. Th. LUYKX, *Johanna van Constantinopel, gravin van Vlaanderen en Henegouwen. Haar leven (1199/1200-1244). Haar regering (1205-1244) vooral in Vlaanderen*, Antwerpen-Utrecht, 1946, spécialement, pour le sujet qui nous occupe, p. 365-383.

4. Cf. notamment *Ibid.*, p. 102-118, 130-134, 240-262. J. BALDWIN, *Philippe Auguste et son gouvernement. Les fondations du pouvoir royal en France au Moyen Age*, Paris, 1991, p. 270-284.

5. A. TEULET, *Layettes du Trésor des chartes*, II, Paris, 1866, p. 336-337. Cf. encore Aubry de Troisfontaines, *Chronica*, p. 940-941. Philippe Mouskès, *Historia regum Francorum*, éd. A. TOBLER, M.G.H., SS., XXVI, p. 807, v. 29422-29427. LUYKX, *Johanna*, p. 329-333 et, pour le contexte, J. RICHARD, *Saint Louis, roi d'une France féodale, soutien de la Terre sainte*, Paris, 1983, p. 108-133. G. SIVÉRY, *Marguerite de Provence. Une reine au temps des cathédrales*, Paris, 1987, p. 28-32, 55-56.

6. *Qui Symon alienatus erat a Francia, eo quod esset suspectus in regis curia [...]* (Aubry de Troisfontaines, *Chronica*, p. 940).

capétienne souhaitait s'implanter davantage. Reste que Thomas se trouvait être également l'oncle d'Eléonore de Provence, la belle-sœur du roi de France et l'épouse de son rival, Henry III d'Angleterre. Par ailleurs, parmi les dynastes régnant sur des fractions de l'ancien royaume d'Arles, Louis IX semblait moins proche du comte de Provence que du principal ennemi de celui-ci, le comte de Toulouse. Enfin, en décembre 1237, Thomas venait à peine de rejoindre son épouse sur le trône de Flandre qu'il se heurta au roi, son seigneur, pour des questions de procédure. En effet, ce dernier souhaitait, avant de reconnaître Thomas pour son vassal, que celui-ci s'engage à respecter la plupart des lourdes clauses des accords de Melun, que le couple comtal de Flandre avait dû ratifier en 1226 pour que Ferrand de Portugal puisse quitter les geôles du roi Louis VIII⁷. Le nouveau comte, quant à lui, considérait l'investiture comme un préalable à toute négociation. Finalement, trois des membres ecclésiastiques de la cour des pairs du royaume rendirent un arrêt favorable au roi, Thomas et son épouse prirent divers engagements contraignants envers le Capétien et, de plus, nombre de communautés urbaines et de nobles flamands promirent leur aide à Louis IX si les comtes enfrenaient leur serment⁸, ce qui, indirectement, estompait, au profit du roi, leur dépendance envers le comte.

Les garanties exigées de son vassal par le souverain français n'incitent pas à le considérer comme le principal instigateur des noces de Jeanne et de Thomas. A dire vrai, on ne peut s'empêcher de tenir les Savoie pour des pions disposés sur un vaste échiquier, l'enjeu de la partie étant, pour chaque adversaire, d'en avancer un maximum. Telle semble bien être, en effet, l'ambition des souverains français et anglais: les unions d'Henry III et de son frère Richard de Cornouailles, futur roi des Romains, avec les sœurs Eléonore et Sancha de Provence (le

7. TEULET, *Layettes*, II, p. 76-77, 110-112.

8. *Ibid.*, II, p. 355-360, 362-371. Jeanne et Thomas s'engagent à remettre au roi des lettres par lesquelles ils reconnaissent à divers prélats le droit de les excommunier, eux et leurs complices, et de jeter l'interdit sur leurs terres s'ils rompent leur serment de fidélité, à obtenir des nobles et cités de leurs Etats un engagement formel envers le roi, sous peine d'exil et de saisie de leurs biens, à lui rendre le service féodal; ils renoncent à ester en justice pour des actes royaux antérieurs à Melun, à récriminer contre ces accords, à porter préjudice au roi, à construire de nouvelles forteresses et à fortifier celles situées *citra fluvium* [...] *Eschant*, sauf autorisation expresse du roi.

20 janvier 1235 et en janvier 1244) constituent l'exact reflet de celles contractées par Louis IX et Jeanne de Constantinople avec Marguerite et Thomas (le 27 mai 1234 et en 1237), un ensemble complété par le mariage de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, avec Béatrix de Provence, sœur de Marguerite (31 janvier 1246). Toutefois, à ce jeu subtil dont le but était, pour les rois de France et d'Angleterre, de prendre l'avantage l'un sur l'autre et de le conserver, il est un souverain qui, semble-t-il, risquait d'emporter la mise, pour peu qu'il convertisse à sa cause la Maison de Savoie tout entière: le pape, Grégoire IX en l'occurrence. On le verra, c'est un tel schéma de pensée qui, croyons-nous, permet d'expliquer le soutien qu'il apporta en 1238 au frère de Thomas de Savoie, Guillaume, lorsque celui-ci brigua le siège épiscopal liégeois, et l'on peut se demander à bon droit si Grégoire IX n'est pas également le principal responsable des noces de Flandre, conforté en cela par un futur évêque de Liège qui avait déjà été l'artisan des mariages de Marguerite et Eléonore, ses nièces⁹. Quoi qu'il en soit, le 17 février 1238, *sperantes firmiter quod in apostolice Sedis devotione persistere debeatis*, le souverain pontife déclarait que la parenté existant entre les époux de Flandre ne pouvait constituer un empêchement à leur union¹⁰. De même, au cours des années suivantes, la papauté se montra des plus complaisantes envers le prince flamand. Après avoir été convié à un concile en 1240 puis excommunié par un légat en 1243, pour ne pas s'être acquitté d'une aide militaire exigée par le pape, Thomas se vit accorder par Innocent IV une totale immunité à l'égard de toute sentence d'excommunication ou d'interdit fulminée à son encontre, sans l'autorisation du Siège apostolique¹¹.

9. Cf. A. MARCHANDISSE, «Guillaume de Savoie. Un *monstrum spirituale et belua multorum capitum* sur le trône de saint Lambert?», dans *Bulletin de la Société royale «Le Vieux-Liège»*, 13 (1997), n° 278-279, p. 664-666. M. HOWELL, *Eleanor of Provence. Queenship in thirteenth-century England*, Oxford, 1998, p. 9, 11, 12, 14, 24-25. Sur l'intervention de Guillaume dans les tractations liées au mariage de son frère Thomas, cf. Richard de Morins, *Annales de Dunstaplia*, éd. H. R. LUARD, *Annales monastici*, III, London, 1866, p. 146. COX, *Savoy*, p. 59, 79.

10. Ch. DUVIVIER, *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre, jusqu'à la mort de Jean d'Avesnes (1257)*, II, Bruxelles-Paris, 1894, p. 79-80 (millésime à ramener de 1239 à 1238).

11. L. AUVRAY, *Les registres de Grégoire IX. Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican*, III, Paris, 1908, col. 406-408, n° 5686-5687. E. BERGER, *Les registres d'Innocent IV publiés ou analysés d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale*, I, Paris, 1884, p. 56, n° 314. COX, *Savoy*, p. 127-130.

La politique européenne de Thomas de Savoie, durant son règne flamand, n'est qu'imparfaitement connue. Ce que nous en savons serait cependant plutôt de nature à justifier la méfiance affichée par saint Louis envers son vassal. Le 26 avril 1239, Thomas et Jeanne n'avaient manifestement pas encore acquitté l'argent dû au roi de France à titre de relief du comté de Flandre. A cette date, en effet, Louis IX leur accorde un délai pour le paiement de quelque 7 000 livres parisis¹². Dès novembre 1241, les comtes de Flandre paraissent à nouveau devant le roi de France, probablement dans une position assez inconfortable: Thomas et son épouse sont alors en conflit ouvert, à propos de l'héritage flamand du comte Ferrand, avec son héritier, Alphonse de Portugal, comte de Boulogne, le neveu même de la reine mère Blanche de Castille, lequel, jeune orphelin, avait été élevé à la cour de France, sous la protection de sa tante¹³. La résolution de ce contentieux sera confiée à Louis IX et un accord pécuniaire se dégagera finalement entre les parties¹⁴. En décembre 1242, de nouveaux différends entre Alphonse et le couple comtal flamand nécessiteront l'élaboration d'un nouveau règlement, toujours sous l'égide du roi de France¹⁵.

A l'exact opposé des relations assez peu amènes qu'il entretenait avec son seigneur français, Thomas de Savoie développa une réelle intelligence avec le souverain anglais, ce qui, bien sûr, n'était pas pour rasséréner Louis IX. Dans le sillage de son frère Guillaume, qui devint l'homme fort de l'entourage d'Henry III Plantagenêt – nous allons y venir –, Thomas de Savoie foula le sol anglais pour la première fois aux environs du 15 août 1239. Le souverain lui réserva un accueil particulièrement chaleureux: il exigea de ses sujets que Londres soit déblayée et que chacun revête ses plus beaux atours pour se porter à la rencontre de son oncle. Très rapidement, Thomas regagna ses Etats car Louis IX lui avait interdit de séjourner trop longuement en dehors de la mouvance française. Il n'en repartit pas moins avec un fief de

12. TEULET, *Layettes*, II, p. 405.

13. Alphonse est le fils d'Urrique, sœur de Blanche de Castille et reine du Portugal; il épousa Mahaut de Boulogne en 1239. Cf. SIVÉRY, *Marguerite*, p. 56. ID., *Blanche de Castille*, Paris, 1990, p. 171-172. E. BERGER, *Histoire de Blanche de Castille, reine de France*, Paris, 1895, p. 259-260.

14. TEULET, *Layettes*, II, p. 460.

15. *Ibid.*, II, p. 484-485.

bourse de 500 marcs, somme qui, à l'avenir, devait être prélevée sur les recettes de l'échiquier royal et acquittée annuellement¹⁶. Thomas se verra également concéder 500 marcs par le souverain anglais à titre de remboursement d'une dette contractée par Simon de Montfort et transférée au comte de Flandre – une provision à laquelle s'ajouteront 1 500 autres marcs saisis sur les biens du débiteur¹⁷ –, et, par la suite, outre un nombre considérable de dons en nature, faveurs, passe-droits et facilités diverses¹⁸, un tonlieu de quatre deniers par sac de laine anglaise transitant par les Etats du Savoyard¹⁹. En 1242-1243, les relations franco-anglaises connurent un regain de tension et Thomas de Savoie s'engagea alors résolument en faveur de son neveu Plantagenêt. Il se rend en effet plusieurs fois en Angleterre²⁰ et on le trouve mentionné en juillet 1242 dans un acte relatif à une possible alliance entre Henry III et l'empereur Frédéric II²¹. Durant la même période, le roi prendra, quant à lui, un certain nombre de dispositions afin de favoriser ou, tout au moins, de ne pas entraver les relations commerciales – liaisons maritimes et transport des biens en général – entre la Flandre et l'Angleterre²². Enfin, en août 1244, à la fin de son « principat » flamand, Thomas répondra avec empressement aux appels répétés du Plantagenêt, alors aux prises avec le roi d'Ecosse Alexandre II, et gagnera à nouveau l'Angleterre, accompagné d'une solide armée *denariis regis sitienter inhiantes*, au dire du chroniqueur Mathieu Paris²³.

16. Mathieu Paris, *Chronica majora* (= C.M.), éd. H. R. LUARD, III, London, 1876, p. 616-617. ID., *Historia Anglorum sive Historia minor* (= H.A.), éd. Fr. MADDEN, II, London, 1866, p. 425. *Close Rolls of the reign of Henry III* (= C.R.), XIII, 1264-1268, London, 1937, p. 366. *Calendar of the Liberate Rolls, Henry III* (= C.L.R.), I, 1226-1240, London, 1916, p. 394, 409, 496. *Calendar of the Patent Rolls, Henry III* (= C.P.R.), III, 1232-1247, London, 1906, p. 489.

17. Ch. BÉMONT, *Simon de Montfort, comte de Leicester. Sa vie (120?-1265), son rôle politique en France et en Angleterre*, Paris, 1884, p. 333-334. C.L.R., I, p. 472. J. R. MADDICOTT, *Simon de Montfort*, Cambridge, 1995², p. 24-25, 28. HOWELL, *Eleanor*, p. 29.

18. Cf. notamment C.R., IV, p. 29, 249, 334, 380, 398, 401, 433, 502; V, p. 10, 146, 372. C.L.R., I, p. 409, 420; II, p. 30, 273. C.P.R., III, p. 301-356.

19. C.M., III, p. 629. H.A., II, p. 440.

20. Cf. notamment C.P.R., III, p. 310.

21. Th. RYMER, *Fœdera, conventiones, litterae...*, I,1, Den Haag, 1745², p. 143.

22. Cf. C.R., IV, p. 465, 466, 470-477, 508; V, p. 8. C.P.R., III, p. 302, 356. LUYKX, *Johanna*, p. 374-377.

23. C.M., IV, p. 359, 378. H.A., II, p. 489. ID., *Flores historiarum* (= F.H.), éd. H. R. LUARD, II, Wiesbaden, 1965², p. 278-280. Richard de Morins, *Annales de Dunstaplia*, p. 164. C.L.R., II, p. 264, 267.

Les relations entre le comte de Flandre et l'empereur, lui aussi seigneur de Thomas, ont pour cadre principal les actuelles provinces belges et sont étroitement liées à l'accession de son frère, Guillaume, au trône épiscopal liégeois, en 1238-1239²⁴. Il importe donc que nous évoquions à présent ces événements pour le moins complexes.

Tout comme son aîné, Guillaume fut voué, dès son plus jeune âge, à une carrière ecclésiastique, synonyme de ce honneur et argent que son père n'était pas à même de conférer à chacun de ses nombreux enfants. Détenteur de diverses prébendes, doyen de Vienne avant juin 1220, il se verra confier l'évêché de Valence dès 1225, poste qu'il conserva, sa vie durant, au titre d'élu ou de procureur. Après plusieurs années consacrées exclusivement à son diocèse, années au cours desquelles il s'efforça de trouver les solutions adéquates aux difficultés suscitées par les ambitions des dynastes voisins et des populations de sa capitale ainsi que par le manque d'argent²⁵, le destin de Guillaume de Savoie fut définitivement scellé par sa rencontre avec Henry III Plantagenêt, dont il arrangea le mariage avec Eléonore de Provence, sa nièce. En un temps record, Guillaume, qui ne fut pas long à comprendre combien l'emprise qu'il se savait capable d'exercer sur son nouveau neveu pouvait servir ses intérêts et ceux de son lignage, devint

24. Pour ces événements et ce qui suit, les sources principales sont: Gilles d'Orval, *Gesta episcoporum Leodiensium*, éd. J. HELLER, *M.G.H.*, SS., XXV, p. 125-127. Aubry de Troisfontaines, *Chronica*, p. 942-944. *Chronica regia Coloniensis*, éd. G. WAITZ, *M.G.H.*, SS.U.Schol., Hannover, 1880, p. 273-275. Philippe Mouskès, *Historia*, p. 810-811, v. 29795-29854. *C.M.*, III, p. 539. *F.H.*, II, p. 229. Bibl.: J. P. KIRSCH, «Das Lütticher Schisma vom Jahre 1238», dans *Römische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*, 3 (1889), p. 177-203. P. THORAU, «Territorialpolitik und fürstlicher Ehrgeiz am Niederrhein zur Zeit Kaiser Friedrichs II. und König Konrads IV.: Das Lütticher Schisma von 1238», dans *Ex Ipsis Rerum Documentis, Beiträge zur Mediävistik. Festschrift für Harald Zimmermann zum 65. Geburtstag*, Sigmaringen, 1991, p. 523-536. MARCHANDISSE, «Guillaume de Savoie». ID., *La fonction épiscopale à Liège aux XIIIe et XIVe siècles. Etude de politologie historique*, Genève, 1998, (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 272), p. 125-138.

25. U. CHEVALIER, *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, II, Valence, 1913, col. 128, 170, n° 6560, 6808-6809. P. PRESSUTTI, *Regesta Honorii papae III*, II, Roma, 1895, n° 5678. J. CHEVALIER, *Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au Moyen Age (Guillaume et Philippe de Savoie) (1226 à 1267)*, Paris, 1889, p. 3-41.

en quelque sorte son premier ministre et le chef d'un Conseil royal nouvellement créé, au grand dam des conseillers attirés et de Mathieu Paris²⁶.

Bardés d'honneurs et de revenus, Guillaume ne sera pas le témoin des efforts déployés par le souverain anglais afin de lui obtenir l'évêché de Winchester, l'un des plus riches de la Chrétienté. En effet, aux environs de Pâques 1238 et à la différence de son frère Thomas, il se joignit à un important contingent envoyé par Henry III²⁷ à l'empereur Frédéric II, qui tentait alors d'imposer son autorité sur le nord de l'Italie. L'élu de Valence participa notamment à diverses échauffourées liées au siège de Brescia, en août 1238²⁸. Aussi est-ce probablement de Lombardie qu'il apprit sa désignation au siège épiscopal liégeois. Voyons ce qu'il en est exactement.

Dans le courant de l'année 1237, soutenu par le duc de Brabant Henri II²⁹, Waléran, seigneur de Fauquemont et de Poilvache, frère du duc Henri IV de Limbourg, commit de très nombreux méfaits à l'encontre de l'évêque de Liège, Jean d'Eppe. Vers le 2 février 1238, ce dernier rassembla une copieuse armée dont la mission était d'assiéger la forteresse de Poilvache, dont le contrôle était primordial pour la sécurité des terres liégeoises. Dans ses rangs, lourdement armé, accompagné du comte de Looz, de seigneurs voisins et de nombre de ses sujets, Thomas de Savoie, comte de Flandre mais aussi de Hainaut et, à ce titre, vassal de l'évêque de Liège. Ce dernier mourut au cours de l'expédition, entre le 30 avril et le 2 mai 1238,

26. Cf. MARCHANDISSE, «Guillaume de Savoie», p. 664-670. COX, *Savoy*, p. 49-50. Fr. MUGNIER, «Les Savoyards en Angleterre au XIII^e siècle et Pierre d'Aigueblanche, évêque d'Hereford», dans *Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, 29 (1890), p. 173-174, et surtout H. RIDGEWAY, «King Henry III and the 'aliens', 1236-1272», dans *Thirteenth century England. Proceedings of the Newcastle-upon-Tyne Conference*, II, Woodbridge, 1988, p. 81-92, spéc. p. 89.

27. C.M., III, p. 485-486, 491-492. F.H., II, p. 226-227.

28. *Ibid.* C.M., III, p. 485-486, 491-492. Philippe Mouskès, *Historia*, p. 813-814. *Chronicon Placentinum et Chronicon de rebus in Italia gestis*, éd. J. L. A. HUILLARD-BRÉHOLLES et H. DE ALBERTIS DE LUYNES, Paris, 1856, spéc. p. 174-175. Aubry de Troisfontaines, *Chronica*, p. 943. COX, *Savoy*, p. 64-68.

29. D'après divers documents liés à l'arbitrage d'août 1238 (cf. *infra*) (A. DESPLANQUE, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Nord. Archives civiles. Série B. Chambre des comptes de Lille*, II, Art. 1561-1680, Lille, 1872, p. 102. J. DE SAINT-GENOIS, *Monuments anciens*, 1,2, Lille, s.d., p. CCCCXXXIX-CCCCXXXIX. E. LE GLAY, *Histoire de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*, Lille, 1841, p. 205-206).

ce qui ne fit que renforcer l'ardeur des belligérants ennemis³⁰. Thomas devint alors le protagoniste d'une guerre qui l'opposait désormais au duc de Brabant et dont la finalité était, à coup sûr, l'annexion de l'Etat liégeois. Au terme d'une âpre lutte, la forteresse fut momentanément attribuée à Thomas de Savoie et c'est finalement Robert, comte d'Artois et frère de Louis IX qui, en août 1238, après une trêve, se chargea de régler le conflit par sentence arbitrale, un arrêt dont l'on ne connaît d'ailleurs pas l'exacte teneur³¹.

Aux environs de la Saint-Jean-Baptiste³², il fut procédé à l'élection du nouvel évêque de Liège³³, *clero et populo*³⁴ c'est-à-dire par une assemblée composée des chanoines de Saint-Lambert et d'importants laïcs. Après des palabres de toutes sortes furent désignés trois scrutateurs qui s'enquirent secrètement du choix de chacun. Certains désignèrent l'élu de Valence, incités à ce choix par Otton, cardinal-diacre au titre de Saint-Nicolas *in carcere Tulliano*, légat pontifical en Angleterre³⁵. D'autres optèrent pour Otton d'Everstein, chanoine de la cathédrale³⁶ et

30. Aubry de Troisfontaines, *Chronica*, p. 942-943. Philippe Mouskès, *Historia*, p. 809-810, v. 29652-29794. Gilles d'Orval, *Gesta*, p. 125. Jean le Long d'Ypres, *Chronicon monasterii Sancti Bertini*, M.G.H., SS., XXV, p. 841. André de Marchiennes, *Historia*, p. 215. Cf. également L. LAHAYE, «Poilvache», dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 21 (1895), p. 132-135. Au même moment, le chapitre de Saint-Lambert et la cité de Liège autorisèrent la levée d'un impôt — une fermeté, *firmitas in venalibus* — destiné pour moitié à couvrir les frais occasionnés par le siège de Poilvache (St. BORMANS, E. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège* (= C.S.L.), I, Bruxelles, 1893, p. 401). Poilvache (Belgique, pr. Namur, arr. et comm. Dinant).

31. Cf. n. 29.

32. Gilles d'Orval, *Gesta*, p. 126. Aubry de Troisfontaines, *Chronica*, p. 943.

33. Les événements nous sont connus dans le détail par une bulle du 18 novembre 1238 (AUVRAY, *Registres Grégoire IX*, II, col. 1164-1165, n° 4587).

34. Selon la *Chronica regia Coloniensis*, p. 273 et Philippe Mouskès, *Historia*, p. 810, v. 29796, le collège électoral était uniquement composé des chanoines cathédraux. Pour sa part, Jean d'Outremeuse, *Ly Myreur des histours*, éd. A. BORGNET et St. BORMANS, V, Bruxelles, 1867, p. 230, signale la présence de nobles: on pense inévitablement à Thomas de Savoie. Selon G. PARADIN, *Chronique de Savoye*, Lyon, 1561², p. 126, la désignation de Guillaume se fit à la demande et en la faveur de son frère, Thomas (?). Il est vrai que, tout comme Henry III, Thomas envoya des émissaires à Rome, sans doute afin de hâter la confirmation de son frère (RYMER, *Fœdera*, I, I, p. 136).

35. Aubry de Troisfontaines, *Chronica*, p. 943.

36. A son propos, cf. surtout E. MEUTHEN, «Die Aachener Pröpste bis zum Ende der Stauferzeit», dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, 78 (1966-1967), p. 60-84.

partisan convaincu des Hohenstaufen: lié par une parenté éloignée à l'impératrice Constance († 1222), première épouse de Frédéric II, il était un membre assidu de la cour impériale et de celle du roi des Romains Henri (VII)³⁷. Interjetant appel auprès du Saint-Siège pour élection non canonique d'Otton, les chanoines qui avaient désigné Guillaume arguèrent du fait qu'ils formaient la *sanior pars* du chapitre cathédral liégeois et, compte tenu de leurs qualités propres et des mérites de leur candidat, affirmèrent détenir *tota eligendi potestas*, pouvoir nécessairement usurpé par le parti d'Otton puisqu'il avait porté son choix sur un personnage indigne, de mauvaise réputation, sans instruction et qui cumulait des bénéfices avec charge d'âmes sans dispense apostolique³⁸.

Durant presque un an, l'élection de l'évêque de Liège fut pendante en cour de Rome et du seul ressort d'un Grégoire IX qui devait soit confirmer l'un des élus, soit désigner un homme de son choix³⁹. Nonobstant, sitôt l'élection terminée, Otton d'Everstein s'empressa de réclamer le temporel de son église à Frédéric II. Parti peu après la Saint-Jean, en compagnie de Conrad de Hochstaden, élu au siège de Cologne le 30 avril 1238, Otton rejoignit l'empereur devant Brescia⁴⁰, lequel remit les régales aux deux élus. Otton fut alors confirmé par Conrad de Hochstaden⁴¹. En sollicitant l'investiture impériale et donc en bravant la dévolution pontificale, Otton d'Everstein précipita sa fin.

Le 18 novembre 1238, Grégoire IX chargea l'archevêque de Reims et l'évêque de Cambrai de procéder à une enquête minutieuse au sujet de l'élection liégeoise, de lui transmettre un rapport détaillé et de convoquer à Rome les deux parties en présence. Guillaume pouvait se faire représenter par des procureurs⁴². Otton, quant à lui, investi au temporel sans avoir été confirmé sinon par un élu de Cologne lui-même non

37. MEUTHEN, «Die Aachener Pröpste», p. 62, 64-75.

38. Cf. n. 33.

39. Cf. AUVRAY, *Registres Grégoire IX*, III, col. 50-51, n° 4868.

40. *Chronica regia Coloniensis*, p. 273. J. Fr. BÖHMER, J. FICKER, *Die Regesten des Kaiserreichs unter Philipp, Otto IV., Friedrich II., Heinrich (VII.), Conrad IV., Heinrich Raspe, Wilhelm und Richard (1198-1272)* (= B.F.), I, Innsbruck, 1881-1882, p. 476-477, n° 2375 b, 2378. R. KNIPPING, *Die Regesten der Erzbischöfe von Köln im Mittelalter* (= R.E.K.), III,1, Bonn, 1909, p. 138, n° 916, 920.

41. Cf. l'exposé de R.E.K., III,1, p. 138, n° 920 et *Chronica regia Coloniensis*, p. 273.

42. Cf. n. 33.

confirmé⁴³, devait comparaître en personne. Manifestement hostile à Everstein, Grégoire IX multiplia les bulles à son encontre. Le 8 décembre, il ordonna à l'archevêque de Reims de faire en sorte que les châteaux de la principauté ne soient pas remis entre les mains d'Otton et, au besoin en punissant tous ceux qui mépriseraient sa volonté, de maintenir le *statu quo* à Liège tant que sa décision n'était pas arrêtée⁴⁴. Un mois et demi plus tard, le pape chargea le même archevêque de déclarer nuls les serments de fidélité prêtés à Everstein, les sentences d'excommunication et de suspension promulguées contre les laïcs et les clercs qui refusaient de lui obéir ainsi que les collations de bénéfices faites indûment par lui. Toute administration temporelle et spirituelle lui étant interdite, Everstein devait restituer les forteresses de l'évêché qui étaient occupées en son nom⁴⁵.

Dans le courant des premiers mois de 1239, Otton et Guillaume se présentèrent devant le pape, le premier sans grande illusion. Il est vrai qu'aux yeux de Grégoire IX, tout plaidait contre lui: une formation insuffisante, une élection dans la discorde, une confirmation qui n'en était pas une, qui plus est après obtention des régales des mains d'un empereur qui, entre-temps, avait été excommunié⁴⁶, enfin, une intrusion illícite dans les affaires de la principauté témoignant, si besoin était, de son mépris pour l'autorité romaine. Dès avril, Grégoire IX prenait diverses mesures favorables au Savoyard et subordonnait la confirmation de l'élu de Cologne à un soutien efficace de sa part à celui dont il entendait faire le nouvel évêque de Liège⁴⁷. Sans surprise, Otton fut destitué et, le 29 mai 1239, le pape annonçait au chapitre de Saint-Lambert qu'il confirmait Guillaume de Savoie⁴⁸.

A cet imbroglio que l'on a parfois qualifié de «Schisme de 1238», une seule explication nous semble satisfaisante: l'opposition de deux tendances, au sein du chapitre de Saint-Lambert,

43. Cf. n. 33. Grégoire IX insistera à plusieurs reprises sur ce fait (les 23 janvier et 29 mai 1239). Cf. n. 45, 48 et encore R.E.K., III,1, 138, n° 920.

44. AUVRAY, *Registres Grégoire IX*, II, col. 1184-1185, n° 4642.

45. *Ibid.*, II, col. 1208-1209, n° 4710.

46. Le 24 mars 1239. Cf. B.F., II, p. 1237-1238, n° 7225 a-7226 a.

47. Aubry de Troisfontaines, *Chronica*, p. 943. Gilles d'Orval, *Gesta*, p. 126. *Chronica regia Coloniensis*, p. 274. R.E.K., III,1, p. 141-143, n° 936, 945. AUVRAY, *Registres Grégoire IX*, III, col. 51, n° 4869.

48. *Ibid.*, III, col. 47-48, n° 4863.

l'une favorable à l'empereur, l'autre au pape, expressions liégeoises d'un antagonisme naissant entre ces deux mêmes puissances⁴⁹.

Que constatons-nous en effet? Deux élus se disputent la succession de Jean d'Épbes. L'un, Otton d'Everstein, est à coup sûr un proche des Staufen. L'autre, Guillaume de Savoie, fils et frère de comtes de Savoie, frère et beau-frère des comtes de Hainaut-Flandre et de Provence, oncle par alliance des souverains anglais et français ainsi que, plus tard, des futurs rois des Romains et de Naples-Sicile, appartient à une famille d'envergure européenne. Le chapitre de Saint-Lambert, qui procède à l'élection du nouvel évêque de Liège, est quant à lui nécessairement animé de sentiments politiques antagonistes. En effet, Otton d'Everstein, dont les préférences impériales sont bien connues à Liège⁵⁰, reçut le soutien du prévôt Jacques de Lorraine⁵¹, membre d'une

49. KIRSCH, «Lütticher Schisma», p. 179. K. GANZER, *Papsttum und Bistumsbesetzungen in der Zeit von Gregor IX. bis Bonifaz VIII. Ein Beitrag zur Geschichte der päpstlichen Reservationen*, Köln-Graz, 1968, p. 111. *Contra*: THORAU, «Territorialpolitik», qui souligne qu'à l'époque du schisme, Grégoire IX n'était pas en guerre ouverte avec Frédéric II, qu'il n'avait aucune raison péremptoire d'opérer un choix hostile à celui-ci, et que, bien au contraire, il opta pour un prince qui était alors en route pour l'Italie, à la tête des forces anglaises venues prêter main forte à l'empereur. Il avance en outre que l'élu de Cologne, Conrad de Hochstaden, soutint Otton parce que, confronté à des voisins remuants, il avait besoin d'un suffragant de poids mais peu impliqué dans la politique territoriale du Bas-Rhin, qui pouvait lui assurer l'appui des Staufen, et non d'un Guillaume de Savoie dont le frère détenait le Hainaut et la Flandre, et qui, à la tête de Liège, risquait de constituer une menace pour Cologne et pour le duc de Brabant.

50. A plusieurs reprises, il fut l'émissaire d'Henri (VII), roi des Romains, et gagna Liège pour régler certains différends ou notifier quelque décision royale (C.S.L., I, p. 290, 295, 296).

51. Il était le fils du duc de Lorraine Ferry II (1206-1213), le frère de Thibaut Ier (1213-1220) et de Mathieu II (1220-1251). Le premier et le troisième furent des plus attachés à Frédéric II. Alors qu'il accède au siège épiscopal de Metz, les relations de Jacques avec Grégoire IX sont particulièrement tendues. Il est en effet excommunié pour raisons pécuniaires. En revanche, il ne prendra position contre Frédéric II qu'en 1245, après la déposition de l'empereur au concile de Lyon I. Il entraînera par la suite son frère Mathieu dans son sillage mais il semble que celui-ci ne se soit exécuté que de très mauvaise grâce et le couteau sur la gorge (cf. M. ARVEILER-FERRY, «Catalogue des actes de Jacques de Lorraine, évêque de Metz (1239-1260)», dans *Annales de l'Est*, Mémoire n° 20 (1957), p. 10, 14 et, plus larg., p. 1-21. G. POUILL, *La Maison ducale de Lorraine devenue la Maison impériale et royale d'Autriche, de Hongrie et de Bohême*, Nancy, 1991, p. 65 et, plus larg., p. 51-72. S. CHOT-STASSART, *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège au moyen âge. Nationalité, conditions juridique, sociale et intellectuelle des chanoines. Annexes*, Mém. de Lic. en Histoire dactyl., Liège, 1954-1955, p. 92).

famille particulièrement fidèle à la cause des Hohenstaufen. A ses côtés, plusieurs prébendiers tout disposés à favoriser l'empereur: Conrad de Hochstaden⁵², l'élu de Cologne, soutien germanique jusqu'en avril 1239, et ses partisans, Herman de Salm⁵³, cousin de Conrad, chapelain d'Henri (VII) et plusieurs fois ambassadeur de l'évêque de Liège auprès de Frédéric II, Gérard de Bomal, Gilles de Bruxelles, Jacques de Jauche⁵⁴, tous issus de familles originaires du Brabant, Etat dont le prince était favorable à Frédéric II et à Otton⁵⁵. Que tous ces chanoines aient été de tendance impériale nous semble assez évident. Quant à Guillaume, il incarne en quelque sorte la continuité par rapport à Jean d'Eppes, un parent éloigné qui a toujours calqué son attitude vis-à-vis de l'empereur sur celle du pape⁵⁶. Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce que le leader du parti savoyard lors du scrutin de 1238 ait été un très proche cousin de l'évêque défunt: l'archidiacre Gaucher de Rethel⁵⁷, frère de ce comte du même nom auquel Grégoire IX annoncera en premier la confirmation de Guillaume⁵⁸. On peut penser que Gaucher rassembla autour de

52. Cf. CHOT-STASSART, *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert*, p. 82. Sa qualité de chanoine de Saint-Lambert reste néanmoins sujette à caution.

53. Conrad et Herman descendent tous deux de Frédéric de Vianden, comte de Salm (J. VANNÉRUS, «Les comtes de Salm-en-Ardenne (1029-1415)», dans *Annales de l'Institut archéologique de Luxembourg*, 52 (1921), p. 64); Herman est qualifié de *capellanus* par Henri (VII) le 17 décembre 1231 (C.S.L., I, p. 289); il est ambassadeur de l'évêque en novembre 1226 (*Ibid.*, I, p. 218-219, 220-221). Sur ce personnage, cf. O.S.L., éd. MARCHANDISSE, p. 27. VANNÉRUS, «Salm», p. 64-67.

54. Le premier est apparenté aux Jauche et aux Dongelbert, le second est le fils de Leonius, châtelain de Bruxelles (1210-1235), membre de l'entourage ministériel du duc de Brabant, le troisième est mentionné en compagnie d'Otton d'Everstein et d'Herman de Salm en 1249. A ce propos, cf. C.S.L., I, p. 544. O.S.L., éd. MARCHANDISSE, p. 38, 150. CHOT-STASSART, *Chapitre cathédral A*, p. 62, 63. F. L. GANSHOF, *Etude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie*, Bruxelles, 1926, p. 121-124.

55. Cf. THORAU, «Territorialpolitik», p. 530.

56. MARCHANDISSE, *Fonction épiscopale*, p. 123-124.

57. Sur ce personnage, archidiacre liégeois de 1230 à 1251, puis comte de Rethel, Cf. G. MARLOT, *Metropolis remensis Historia*, I, Reims-Lille, 1679, p. 188-191. W. M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie (XIIe-XIIIe siècle)*. *Leurs chartes et leur histoire*, I, *Etude sur la noblesse régionale ecclésiastique et laïque*, Paris, 1971, p. 205. CHOT-STASSART, *Chapitre cathédral A*, p. 102. G. SAIGE, H. LACAILLE, L. H. LABANDE, *Trésor des chartes du comté de Rethel*, I, 1081-1328, Monaco, 1902, p. 105-106, 179, 189-190, 199; IV, Monaco, 1916, p. 13-14, 18-19, 22-23, 28-30, 31, 37, 40, 213, 215, 216. O.S.L., éd. MARCHANDISSE, p. 160.

58. AUVRAY, *Registres Grégoire IX*, III, col. 51, n° 4870.

lui les suffrages des parents et conseillers de Jean d'Épbes: son neveu, l'archidiacre du même nom, Thierry, son médecin-secrétaire, et des pontificaux convaincus comme Philippe d'Assise, secrétaire de Grégoire IX, ou Marcuald de Modène, membre de la *familia* du cardinal Otton de Saint-Nicolas et futur chapelain apostolique⁵⁹. Selon nous, que Guillaume ait été porté par un courant pontifical ne fait aucun doute. Aussi bien l'attitude du pape à son égard n'est-elle pas sujette à caution, pas plus d'ailleurs que celle de Frédéric II envers Everstein. Otton de Saint-Nicolas, légat pontifical auprès du Plantagenêt, appuiera avec ferveur la candidature du Savoyard. A ceux qui ne voulaient pas d'un évêque inféodé à l'empereur, Otton, hostile aux Staufen, suggéra un nom, celui d'un clerc qui ne pouvait être perçu que comme le candidat du pape, celui d'un homme auquel Grégoire IX donnerait nécessairement son plein aval. En effet, depuis toujours, le pape offrait à l'élu de Valence des gages de son affection⁶⁰. Certes, en 1234-1235, il a refusé de créer Guillaume archevêque de Lyon⁶¹, sans doute pour mieux exploiter ses talents dans l'entourage du roi d'Angleterre. Reste que, en 1239, le pape multiplie les faveurs à l'égard du futur évêque de Liège, la principale d'entre elles étant de lui permettre d'assumer en même temps la gestion de deux évêchés, Valence et Liège, voire, plus tard, celle d'un troisième, celui de Winchester⁶².

59. Sur ces divers personnages, cf. CHOT-STASSART, *Chapitre cathédral A*, p. 73. O.S.L., éd. MARCHANDISSE, p. 60. Chr. RENARDY, *Les maîtres universitaires du diocèse de Liège. Répertoire biographique (1140-1350)*, Paris, 1981, p. 390-391, 405-406, 450-451. A. PARAVICINI-BAGLIANI, *Cardinali di Curia e «familiae» cardinalizie dal 1227 al 1254*, I, Padova, 1972, p. 94.

60. Cf. MARCHANDISSE, «Guillaume de Savoie», p. 661-663.

61. Cf. notamment AUVRAY, *Registres Grégoire IX*, I, col. 1088, n° 2012; II, col. 136, n° 2720. B. GALLAND, «Un Savoyard sur le siège de Lyon au XIII^e siècle, Philippe de Savoie», dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 146 (1988), p. 34. Il y a plusieurs raisons possibles à cette décision pontificale: 1) En 1234-1235, Guillaume ne ralliait pas encore la moitié de l'Europe: Eléonore n'avait pas encore épousé Henry III. De même pour Thomas de Savoie et Jeanne de Flandre. 2) Grégoire IX a peut-être préféré maintenir un Savoie à Valence ou placer un autre partisan à Lyon (Raoul de la Roche-Aymon, à partir du 9 août 1235?, cf. ID., *Deux archevêchés entre la France et l'Empire. Les archevêques de Lyon et les archevêques de Vienne du milieu du XII^e siècle au milieu du XIV^e siècle*, Roma, 1994, p. 715), quitte à garder Guillaume en réserve pour un évêché lui permettant de l'aider davantage dans sa lutte contre Frédéric II: Liège.

62. AUVRAY, *Registres Grégoire IX*, III, col. 51-52, 110-111, n° 4871, 4929. H.A., II, p. 427. Cf. encore AUVRAY, *Registres Grégoire IX*, III, col. 49, 57, 109-111, n° 4866, 4874, 4927-4929.

Ainsi donc, alors qu'il aurait pu invalider l'élection et désigner un évêque de son choix, Grégoire IX a préféré maintenir Guillaume à son poste. Manifestement, ce dernier lui convenait parfaitement. Du côté impérial, force est de reconnaître que l'appui donné à Otton d'Everstein ne s'accompagne pas d'une disgrâce de Guillaume à la cour germanique. En août 1238, devant Brescia, Guillaume est l'un des plus fougueux lieutenants de Frédéric II et, en novembre, l'empereur l'investit *de omnibus regalibus, castris, munitionibus et universis possessionibus civitatis Valentie et totius episcopatus plenissime*⁶³ après lui avoir conféré les régales pour tout évêché de l'Empire⁶⁴. Le pape opte donc pour l'un des «généraux» de Frédéric II alors que, depuis longtemps déjà, il sait à quoi s'en tenir à propos d'un souverain à l'encontre duquel il ne se prive pas, en 1238 notamment, de prendre des mesures, avant de l'excommunier pour la seconde fois en mars 1239⁶⁵. Quant à l'empereur, il accorde les régales à Otton d'Everstein tout en veillant à ne pas négliger Guillaume. Si, de prime abord, il semble bien y avoir ici un paradoxe, il n'est en fait qu'apparent. En effet, tous ces comportements sont sous-tendus par une seule et unique réalité: la parentèle du prince savoyard. Il est à peine besoin de revenir sur l'extrême cohésion de la famille de Savoie, en ce début de XIIIe siècle, et de rappeler la totale connivence existant entre l'élu de Valence-Liège et son neveu Plantagenêt. Au demeurant, durant les XIIIe et XIVe siècles, la plupart des princes européens, et notamment les souverains anglais et germaniques, ont tout fait pour se concilier les Savoie. Quelle que soit la fidélité – solide ou chancelante – dont ils firent montre envers elle, la papauté veilla elle aussi à ne jamais contrecarrer leur

63. J. L. A. HULLARD-BRÉHOLLES, H. DE ALBERTIS DE LUYNES, *Historia diplomatica Friderici secundi*, V,1, Paris, 1857, p. 261-265. B.F., I, p. 482, n° 2404.

64. [...] *unicumque in imperio eligeretur sine loco determinato*, si l'on en croit Aubry de Troisfontaines, *Chronica*, p. 943.

65. Cf. E. JORDAN, *L'Allemagne et l'Italie aux XIIe et XIIIe siècles*, Paris, 1939, p. 221-250. En 1238, notamment, Frédéric chercha à s'emparer de la Sardaigne, terre sur laquelle la papauté avait des prétentions anciennes, confirmées par Frédéric, et que Grégoire IX venait juste de faire reconnaître, avec difficultés, par les rois sardes (*Ibid.*, p. 245-246). Signalons par ailleurs que, même si la rupture n'a pas encore eu lieu, cela n'empêche pas Grégoire de prendre, dès novembre 1238, des mesures ouvertement hostiles à Otton d'Everstein, partisan de Frédéric II, voire à l'empereur lui-même: le 7 mars 1238, une alliance entre le duc de Bavière, le duc d'Autriche et le roi de Bohême contre Frédéric II s'est faite à l'instigation du pape (*Ibid.*, p. 283).

politique. Seule la France eut des relations houleuses avec la Savoie, hormis peut-être à l'époque de Louis IX, grâce à l'influence de son épouse⁶⁶. Aussi Frédéric a-t-il dû considérer avec inquiétude la puissance en devenir de ce bloc très soudé, la possible formation d'un immense espace comprenant Savoie, Angleterre, Provence, Hainaut, Flandre, Liège, voire la France, et l'alliance de tous ces princes qu'il pourrait peut-être s'allier durant un temps mais qui, à tout moment, risquaient de se dresser contre lui⁶⁷. Plus spécifiquement, il ne pouvait se permettre de placer un Savoie à la tête d'une puissante principauté relevant en fief de l'Empire, sachant que deux autres comtés importants de la région – Flandre et Hainaut – étaient déjà entre les mains de ce lignage. Il jugea donc préférable de conférer les régales à Otton en qui il avait toute confiance tout en veillant à ne pas s'aliéner totalement et définitivement Guillaume et sa famille. Inversement, ce sont assurément d'une part les grandes qualités militaires dont avait fait preuve Guillaume en Lombardie et qui pouvaient lui être très précieuses, à la tête de l'armée pontificale⁶⁸, et, d'autre part, ce soutien potentiel d'une grande partie de l'ouest européen et les milliers d'hommes d'armes que Guillaume pouvait fournir, au besoin, qui décidèrent Grégoire IX à lui accorder son appui⁶⁹. Sans doute le pape a-t-il vu dans cet évêque qui allait lui être redevable de son trône et qui était un peu l'oncle de l'Europe, celui qui, seul, pouvait parvenir à convaincre tous et chacun de soutenir le Sacerdoce dans sa lutte, imminente, contre l'Empire.

66. Sur tout ceci, cf. B. DEMOTZ, «La politique internationale du comté de Savoie durant deux siècles d'expansion (début XIIIe-début XVe siècles)», dans *Cahiers d'Histoire*, 19 (1974), p. 45-46, 48-52. ID., «Être ou ne pas être gibelin: l'état savoyard et la papauté, du XIIe au milieu du XVe siècle», dans *Papauté, monachisme et théories politiques*, I, *Le pouvoir et l'institution ecclésiastique. Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, Lyon, 1994, p. 51-52.

67. *C.M.*, IV, p. 19-22, souligne combien, dès 1240, après la confirmation de Guillaume, le comte de Provence se montra récalcitrant face aux exigences de Frédéric II. JORDAN, *Allemagne et Italie*, p. 276, signale qu'Amédée IV et Thomas de Savoie furent bien moins fidèles à Frédéric II que leur père Thomas Ier, en partie parce que leurs frères, membres du clergé, avaient besoin de la bienveillance pontificale. Soulignons en outre que Thomas sera l'un des rares nobles à assister au premier synode célébré à Huy, à la Noël 1240, par le successeur de Guillaume, Robert de Thourotte, évêque pontifical s'il en est.

68. Grégoire IX voulait conférer à Guillaume la direction de son armée, destinée à combattre l'empereur (*C.M.*, III, p. 539, 623).

69. *Ibid.* COX, *Savoy*, p. 74.

Sitôt confirmé à la tête de la principauté de Liège et après avoir reçu, peut-être, la consécration épiscopale des mains de Grégoire IX⁷⁰, Guillaume de Savoie quitta Rome. Cependant, arrivé à Viterbe, il mourut le 1^{er} novembre 1239 de façon tout à fait inopinée, ce qui ne manqua pas d'éveiller des soupçons d'empoisonnement⁷¹. Sur l'initiative de son frère Pierre, Guillaume fut inhumé le 5 mai 1240 dans la nécropole familiale d'Hautecombe⁷².

Bien évidemment, son décès eut des conséquences néfastes. Pour la population liégeoise, en premier lieu: pour l'heure, elle devait souffrir les exactions d'un Otton d'Everstein qui n'avait jamais accepté son éviction. Dès avril-mai 1239, la principauté devint le théâtre d'affrontements sanglants entre les partisans de l'évêque confirmé et ceux de l'élu destitué mais intronisé à Saint-Lambert, le 1^{er} novembre 1239, par Conrad IV, fils de Frédéric II et nouveau roi des Romains. Sommés de prêter hommage à Otton, les Liégeois répondirent avec prudence qu'ils ne jureraient fidélité qu'à l'évêque soutenu par Rome⁷³. Quant à Thomas de Savoie, entouré d'une forte armée et de mercenaires, il soutint une lutte sans merci contre Otton, *qui ex parte fuit imperatoris et ejus consanguineus*, bien que Frédéric II lui eût ordonné de laisser en paix *amicum suum et consanguineum*. Le conflit n'en connut pas moins une escalade, le duc de Brabant, allié du

70. Gilles d'Orval, *Gesta*, p. 126.

71. B.F., II, p. 2138, n° 14852; Année: Aubry de Troisfontaines, *Chronica*, p. 944. Gilles d'Orval, *Gesta*, p. 126. H.A., II, p. 427. C.M., III, p. 623 (+ jour et lieu). F.H., II, p. 232 (+ lieu). Mathias de Lewis, *Chronicon*, éd. St. BORMANS, Liège, 1865, p. 73. *Annales Sancti Jacobi Leodiensis minores*, éd. J. ALEXANDRE, Liège, 1874, p. 22. *Annales Laubienses*, éd. G. H. PERTZ, M.G.H., SS., IV, p. 26. Corneille de Zantfliet, *Chronicon*, éd. E. MARTÈNE et U. DURAND, *Amplissima Collectio*, V, Paris, 1729, p. 73; Jour: Philippe Mouskès, *Historia*, p. 811, v. 29845.

72. *Annales Laubienses*, p. 26. Gilles d'Orval, *Gesta*, p. 127. Sur les funérailles et la sépulture, cf. A. PERRET, «L'abbaye d'Hautecombe et les chroniques de Savoie», dans B.P.H. Année 1965. *Actes du 90^e Congrès national des Sociétés savantes tenu à Nice*, (1966), p. 673-674. G. PÉROUSE, *Hautecombe, abbaye royale*, Chambéry, 1926, p. 60-61. Cl. BLANCHARD, *Histoire de l'abbaye d'Hautecombe en Savoie*, Chambéry, 1874, p. 140-142.

73. Sur ces faits, cf. C.M., IV, p. 20-22. Gilles d'Orval, *Gesta*, p. 126. Aubry de Troisfontaines, *Chronica*, p. 944, 947. *Historia insignis monasterii Sancti Laurentii Leodiensis*, éd. E. MARTÈNE et U. DURAND, *Amplissima Collectio*, IV, Paris, 1729, col. 1099-1100. Mathias de Lewis, *Chronicon*, p. 73. B.F., I, p. 801-802, n° 4406 a. E. SCHOOLMEESTERS, «Les registres de Robert de Thourotte, prince-évêque de Liège», dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, 15 (1906), p. 12, n° 3.

Hohenstaufen, unissant ses forces à celles d'Otton, un duc de Brabant qui *ca* 1240 se voyait réclamer par Thomas le coupable d'un homicide commis dans les Etats du comte⁷⁴ et qui, en 1242, déplorera l'intrusion armée de ce dernier dans le duché et les déprédations commises à l'abbaye de Ninove et à Pamel⁷⁵. Contre un Thomas de Savoie qui refusait d'obtempérer, Frédéric II fit appel au comte de Provence, qui, lui non plus, ne s'exécuta pas, puis au comte de Toulouse. Ce dernier obtint la soumission du prince provençal et le comte de Flandre, effrayé par la puissance de la machine militaire impériale, renonça à l'insurrection⁷⁶.

Pendant ce temps, la succession de Guillaume de Savoie se décidait en cour de Rome. Sur ordre du pape, le légat pontifical, Jacques de Pecoraria, évêque de Palestrina, interdit au chapitre cathédral liégeois de désigner quiconque sans son accord⁷⁷, soit, en clair, de postuler un indésirable aux yeux du souverain pontife. Aussi les dignitaires liégeois proposèrent-ils une liste de trois noms au légat et c'est finalement Robert de Thourotte, un prélat français qui, il le prouva, présentait toute les qualités requises pour devenir un excellent évêque pontifical, qui fut nommé. Toutefois, si Robert l'avait refusé, le trône liégeois aurait été dévolu, semble-t-il, au second ou au troisième personnage inscrit sur la liste: un prince de Savoie⁷⁸, peut-être Philippe, auquel, en 1240, son frère Thomas avait concédé le poste de chancelier de Flandre et de prévôt de Saint-Donatien de Bruges, avec tous les avantages pécuniaires que cela représentait, et dont la promotion épiscopale pourrait avoir été soutenue par le même comte de Flandre⁷⁹.

74. A. WAUTERS, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique, dans le nord de la France, etc. (Etudes sur les progrès de la civilisation, depuis le dixième jusqu'au treizième siècle)*. Preuves, Bruxelles, 1968², p. 148.

75. Baudouin de Ninove, *Chronicon*, p. 543. Pamel (Belgique, pr. Brabant flamand, arr. Halle-Vilvorde, comm. Roosdaal).

76. Cf. n. 73.

77. AUVRAY, *Registres Grégoire IX*, III, col. 261-262, n° 5213. Gilles d'Orval, *Gesta*, p. 127. Aubry de Troisfontaines, *Chronica*, p. 948. SCHOOLMEESTERS, «Robert de Thourotte», p. 14, n° 8.

78. Gilles d'Orval, *Gesta*, p. 127. Aubry de Troisfontaines, *Chronica*, p. 948. AUVRAY, *Registres Grégoire IX*, III, col. 301-303, n° 5275.

79. Th. LUYKX, «Étude sur les chanceliers de Flandre pendant le règne de Jeanne de Constantinople (1205-1244)», dans *Revue du Nord*, 28 (1946), p. 263-265. E. REUSENS, «Les chancelleries inférieures en Belgique depuis leur origine jusqu'au commencement du XIIIe siècle», dans *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique*, 26 (1896), p. 118. LUYKX, *Johanna*, p. 489-490. COX, *Savoy*, p. 95.

L'influence, manifeste, des Savoie dans les Pays-Bas ne survécut pas au décès de Jeanne de Constantinople, le 5 décembre 1244. Même si, à ce qu'il semble, il porte encore le titre de comte de Flandre et de Hainaut le 12 août 1245⁸⁰, Thomas regagna ses contrées d'origine où il fut investi de nouvelles prérogatives; il n'eut plus guère, avec la Flandre et la nouvelle comtesse Marguerite, que des contacts strictement financiers. En décembre 1242, Jeanne avait octroyé à son époux une rente annuelle et viagère de 6 000 livres d'Artois ainsi que les revenus des tonlieux de Mons et d'Erbaut, donation confirmée par Marguerite, sa sœur, et par le pape Innocent IV⁸¹. Ces rentes ne furent pas régulièrement acquittées à Thomas. Aussi, en février 1248, Henry III d'Angleterre ordonna-t-il à ses officiers d'arrêter les Flamands et de saisir leurs marchandises si Marguerite ne remplissait pas les engagements pris par sa sœur. Il autorisa également Thomas à recevoir de la comtesse l'hommage qu'elle devait au souverain anglais pour le fief qu'elle prétendait détenir en Angleterre⁸². A la même époque, Thomas bénéficia des largesses de l'empereur Frédéric II⁸³, alors excommunié, et, par suite, se laissa gagner à sa cause, une défection qui, bien évidemment, déplut au pape. En juin 1251, ce dernier leva l'excommunication pesant sur le prince savoyard et ordonna que ses revenus flamands lui soient versés avec l'arriéré⁸⁴. Dès 1253, Thomas renoncera aux rentes que lui avait affectées sa défunte épouse et recevra en contrepartie, de Marguerite de Constantinople, un solde de 60 000 livres tournois. Il lui en donnera quittance en 1257 et Louis IX approuvera la transaction en 1258⁸⁵.

Au terme de cet article, une conclusion s'impose quasi comme un truisme. Le concept «Belgique, carrefour de l'Europe» n'est certainement pas né avec les prémices de la construction européenne. A coup sûr était-il déjà très présent durant la première moitié du XIIIe siècle, tant dans l'esprit des

80. S. GUICHENON, *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoie*, III, Lyon, 1660, p. 91.

81. BERGER, *Registres Innocent IV*, I, p. 52, 54, n° 290, 302. Erbaut (Belgique, pr. Hainaut, arr. Mons, comm. Jurbise).

82. RYMER, *Fœdera*, I, I, p. 156-157.

83. Thomas reçut notamment en fief Ivrée, Turin, un vicariat d'Empire, etc. (1248) (L. E. WINKELMANN, *Acta imperii inedita seculi XIII et XIV*, I, Aalen, 1964², p. 352-358. COX, *Savoy*, p. 184-187, 207-210).

84. C.M., V, p. 255.

85. DUVIVIER, *Querelle*, II, p. 344-346, 473-477. GUICHENON, *Savoie*, III, p. 96-97.

membres de la Maison de Savoie que dans celui des pouvoirs qui lui étaient supérieurs. Ceux-ci ne cessèrent de porter leur regard sur cette poussière d'Etats que constituaient les pays d'entre-deux (ou trois – France, Empire, Angleterre), voyant dans chacun d'eux un allié potentiel, susceptible, en terme de victoire politique et militaire, de faire pencher la balance en leur faveur. Quant aux Savoie, ils trouvèrent dans les principautés belges d'efficaces leviers de pouvoir et des réservoirs riches en argent et surtout en hommes, qu'ils mirent au service de leur lignage et, par-delà, des puissants dont ils entendaient promouvoir la politique et asseoir le règne.

BIBLIOGRAPHIE

- ARVEILER-FERRY M., «Catalogue des actes de Jacques de Lorraine, évêque de Metz (1239-1260)», dans *Annales de l'Est, Mémoire*, n° 20 (1957).
- AUVRAY L., *Les registres de Grégoire IX. Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican*, III, Paris, 1908.
- BALDWIN J., *Philippe Auguste et son gouvernement. Les fondations du pouvoir royal en France au Moyen Age*, Paris, 1991.
- BÉMONT Ch., *Simon de Montfort, comte de Leicester. Sa vie (120?-1265), son rôle politique en France et en Angleterre*, Paris, 1884.
- BERGER E., *Les registres d'Innocent IV publiés ou analysés d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale*, I, Paris, 1884.
- BERGER E., *Histoire de Blanche de Castille, reine de France*, Paris, 1895.
- BLANCHARD Cl., *Histoire de l'abbaye d'Hautecombe en Savoie*, Chambéry, 1874.
- BÖHMER J. Fr., FICKER J., *Die Regesten des Kaiserreichs unter Philipp, Otto IV, Friedrich II., Heinrich (VII.), Conrad IV, Heinrich Raspe, Wilhelm und Richard (1198-1272)*, I-II, Innsbruck, 1881-1894.
- CHEVALIER J., *Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au Moyen Age (Guillaume et Philippe de Savoie) (1226 à 1267)*, Paris, 1889.
- CHEVALIER U., *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, II, Valence, 1913.

- CHOT-STASSART S., *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège au moyen âge. Nationalité, conditions juridique, sociale et intellectuelle des chanoines. Annexes, Mém. de Lic. en Histoire dactyl.*, Liège, 1954-1955.
- COX E. L., *The Eagles of Savoy: the House of Savoy in thirteenth-century Europe*, Princeton, 1974.
- DEMOTZ B., «La politique internationale du comté de Savoie durant deux siècles d'expansion (début XIIIe-début XVe siècles)», dans *Cahiers d'Histoire*, 19 (1974), p. 29-64.
- DEMOTZ B., «Être ou ne pas être gibelin: l'état savoyard et la papauté, du XIIe au milieu du XVe siècle», dans *Papauté, monachisme et théories politiques*, I, *Le pouvoir et l'institution ecclésiastique. Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, Lyon, 1994, p. 49-57.
- DUVIVIER Ch., *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre, jusqu'à la mort de Jean d'Avesnes (1257)*, II, Bruxelles-Paris, 1894.
- GALLAND B., «Un Savoyard sur le siège de Lyon au XIIIe siècle, Philippe de Savoie», dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 146 (1988), p. 31-67.
- GALLAND B., *Deux archevêchés entre la France et l'Empire. Les archevêques de Lyon et les archevêques de Vienne du milieu du XIIe siècle au milieu du XIVe siècle*, Rome, 1994.
- GANSHOF F. L., *Etude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie*, Bruxelles, 1926.
- GANZER K., *Papsttum und Bistumsbesetzungen in der Zeit von Gregor IX. bis Bonifaz VIII. Ein Beitrag zur Geschichte der päpstlichen Reservationen*, Köln-Graz, 1968.
- GUICHENON S., *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoie*, III, Lyon, 1660.
- HOWELL M., *Eleanor of Provence. Queenship in thirteenth-century England*, Oxford, 1998.
- JORDAN E., *L'Allemagne et l'Italie aux XIIe et XIIIe siècles*, Paris, 1939.
- KIRSCH J. P., «Das Lütticher Schisma vom Jahre 1238», dans *Römische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*, 3 (1889), p. 177-203.
- KNIPPING R., *Die Regesten der Erzbischöfe von Köln im Mittelalter*, III,1, Bonn, 1909.
- LAHAYE L., «Poilvache», dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 21 (1895), p. 127-176.
- LE GLAY E., *Histoire de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*, Lille, 1841.

- LUYKX Th., «Etude sur les chanceliers de Flandre pendant le règne de Jeanne de Constantinople (1205-1244)», dans *Revue du Nord*, 28 (1946), p. 241-266.
- LUYKX Th., *Johanna van Constantinopel, gravin van Vlaanderen en Henegouwen. Haar leven (1199/1200-1244). Haar regeering (1205-1244) vooral in Vlaanderen*, Antwerpen-Utrecht, 1946.
- MADDICOTT J. R., *Simon de Montfort*, Cambridge, 1995².
- MARCHANDISSE A., «Guillaume de Savoie. Un *monstrum spirituale et belua multorum capitum* sur le trône de saint Lambert?», dans *Bulletin de la Société royale «Le Vieux-Liège»*, 13 (1997), n° 278-279, 657-670, 681-700.
- MARCHANDISSE A., *La fonction épiscopale à Liège aux XIIIe et XIVe siècles. Etude de politologie historique*, Genève, 1998 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 272).
- MEUTHEN E., «Die Aachener Pröpste bis zum Ende der Stauferzeit», dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, 78 (1966-1967), p. 5-95.
- MUGNIER Fr., «Les Savoyards en Angleterre au XIIIe siècle et Pierre d'Aigueblanche, évêque d'Hereford», dans *Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, 29 (1890), p. 153-476.
- NEWMAN W. M., *Les seigneurs de Nesle en Picardie (XIIe-XIIIe siècle). Leurs chartes et leur histoire*, I, *Etude sur la noblesse régionale ecclésiastique et laïque*, Paris, 1971.
- PARAVICINI BAGLIANI A., *Cardinali di Curia e «familiae» cardinalizie dal 1227 al 1254*, I, Padova, 1972.
- PÉROUSE G., *Hautecombe, abbaye royale*, Chambéry, 1926.
- PERRET A., «L'abbaye d'Hautecombe et les chroniques de Savoie», dans *B.P.H. Année 1965. Actes du 90e Congrès national des Sociétés savantes tenu à Nice*, (1966), p. 669-684.
- POULL G., *La Maison ducale de Lorraine devenue la Maison impériale et royale d'Autriche, de Hongrie et de Bohême*, Nancy, 1991.
- PRESSUTTI P., *Regesta Honorii papae III*, II, Roma, 1895.
- PREVITÉ-ORTON C. W., *The Early History of the House of Savoy (1000-1233)*, Cambridge, 1912.
- RENARDY Chr., *Les maîtres universitaires du diocèse de Liège. Répertoire biographique (1140-1350)*, Paris, 1981.
- REUSENS E., «Les chancelleries inférieures en Belgique depuis leur origine jusqu'au commencement du XIIIe siècle», dans *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique*, 26 (1896), p. 20-206.
- RICHARD J., *Saint Louis, roi d'une France féodale, soutien de la Terre sainte*, Paris, 1983.

- RIDGEWAY H., «King Henry III and the 'aliens', 1236-1272», dans *Thirteenth century England. Proceedings of the Newcastle-upon-Tyne Conference*, II, Woodbridge, 1988, p. 81-92.
- SAIGE G., LACAILLE H., LABANDE L. H., *Trésor des chartes du comté de Rethel*, I, 1081-1328, et IV, Monaco, 1902-1916.
- SAINT-GENOIS J. DE, *Monuments anciens*, I,2, Lille s.d.
- SCHOOLMEESTERS É., «Les registes de Robert de Thourotte, prince-évêque de Liège», dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, 15 (1906), p. 1-126, 449-454.
- SIVÉRY G., *Marguerite de Provence. Une reine au temps des cathédrales*, Paris, 1987.
- SIVÉRY G., *Blanche de Castille*, Paris, 1990.
- TEULET A., *Layettes du Trésor des chartes*, II, Paris, 1866.
- THORAU P., «Territorialpolitik und fürstlicher Ehrgeiz am Niederrhein zur Zeit Kaiser Friedrichs II. und König Konrads IV.: Das Lütticher Schisma von 1238», dans *Ex Ipsis Rerum Documentis, Beiträge zur Mediävistik. Festschrift für Harald Zimmermann zum 65. Geburtstag*, Sigmaringen, 1991, p. 523-536.
- VANNÉRUS J., «Les comtes de Salm-en-Ardenne (1029-1415)», dans *Annales de l'Institut archéologique de Luxembourg*, 52 (1921), p. 53-222.
- WAUTERS A., *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique, dans le nord de la France, etc. (Etudes sur les progrès de la civilisation, depuis le dixième jusqu'au treizième siècle)*. Preuves, Bruxelles, 1968².